

RÈGLEMENT OFFICIEL

Canicross 2026

Dimanche 24 mai 2026 - Lac de l'Arena, Roquebrune-sur-Argens (83520)

Article 1 - Organisation

L'événement Canicross 2026 est organisé par l'Association Varoise de Secours aux Animaux (AVSA), association loi 1901 à but non lucratif.

Date : [Dimanche 24 mai 2026](#)

Horaires : [8h30 - 18h00](#)

Lieu : [Lac de l'Arena, Roquebrune-sur-Argens \(83520\)](#)

Article 2 - Parcours et distances

Deux courses sont organisées :

2.1 - Course Adultes

Distance : 5 kilomètres

Nombre maximum de participants : 50

Horaire de départ : 9h00 (première vague) 9h30 (deuxième vague)

Tarif : 15 € par participant

2.2 - Course Enfants (avec accompagnement parental)

Distance : 1,5 kilomètre

Nombre maximum de participants : 20 enfants

Condition : Chaque enfant doit être accompagné d'un parent

Horaire de départ : 10h30 (deuxième vague)

Tarif : 10 € par enfant . Accompagnant gratuit

Article 3 - Conditions de participation

3.1 - Pour les participants humains

Être âgé de 18 ans minimum pour la course adultes (ou 16 ans avec autorisation parentale écrite)

Pour la course enfants (à partir de 8 ans et jusqu'à 12 ans): être accompagné obligatoirement d'un parent majeur

Être en bonne condition physique et apte à pratiquer la course à pied

OBLIGATOIRE : Certificat médical de non contre-indication à la pratique du canicross (moins de 1 an)

Avoir réglé les frais d'inscription

3.2 - Pour les chiens

Âge minimum : 12 mois révolus

OBLIGATOIRE : Carnet de vaccination à jour (notamment rage, CHLRP)

OBLIGATOIRE : Identification par puce électronique ou tatouage

Le chien doit être en bonne santé et apte à l'effort

Les chiennes en chaleur ne sont pas autorisées à participer

3.3 - Chiens réactifs ou sensibles

L'AVSA encourage la participation de tous les chiens, y compris ceux présentant des sensibilités comportementales.

- **Les chiens réactifs sont acceptés** à condition d'être équipés d'une muselière cage adaptée pendant toute la durée de l'événement
- **Des zones d'attente à l'écart** seront mises à disposition pour permettre aux chiens sensibles de se calmer avant le départ
- Les départs pourront être décalés ou organisés en petit groupe pour les chiens ayant besoin d'un environnement moins stimulant

Le grognement est une communication normale du chien et ne constitue pas un motif d'exclusion. Il permet au chien d'exprimer son inconfort

Info : Les bénévoles de l'AVSA sont formés au comportement canin et vous accompagneront pour assurer le confort de votre chien.

Article 4 - Inscriptions et tarifs

4.1 - Modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site de l'AVSA : www.avsa.fr

Date limite d'inscription : 23 mai 2026 (ou dès que le nombre maximum de participants est atteint)

L'inscription n'est validée qu'après réception du paiement.

Information importante : Lors de l'inscription, merci de préciser si votre chien est réactif/sensible afin que nous puissions organiser son départ dans les meilleures conditions.

4.2 - Tarifs

Course adultes : 15 € par participant

Course enfants : 10 € par enfant

4.3 - Le tarif d'inscription comprend

- La participation à la course
- Un dossard numéroté AVSA
- Un ticket de tombola gratuit (tirage à 17h30)
- L'accès aux animations de la journée
- Un badge finisher

4.4 - Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation de l'événement par l'organisation.

Article 5 - Équipement obligatoire

5.1 - Pour le participant

OBLIGATOIRE : Ceinture canicross (pas de simple ceinture de sport)
Tenue de sport adaptée
Chaussures de course à pied

5.2 - Pour le chien

OBLIGATOIRE : Harnais canicross adapté (PAS de collier)

OBLIGATOIRE : Ligne de trait élastique canicross reliant la ceinture du coureur au harnais du chien

Pour les chiens réactifs : Muselière cage adaptée (permettant au chien de haleter, boire et être récompensé) (points d'eau disponibles sur le parcours)

5.3 - Équipement INTERDIT

INTERDICTION FORMELLE des outils coercitifs :

- Collier étrangleur / collier coulissant
- Collier à pointes / collier torquatus
- Collier électrique / collier à impulsions

Tout autre dispositif visant à infliger une contrainte physique

Tout participant utilisant un outil coercitif se verra dans l'obligation de changer immédiatement de matériel ou ne pourra pas participer à la course.

Article 6 - Règles de sécurité et de conduite

6.1 - Règles générales

Chaque participant est responsable de son chien avant, pendant et après la course

- o Le parcours doit être suivi dans son intégralité. Tout raccourci entraîne la disqualification
- o Il est interdit de dépasser un concurrent en le bousculant ou en gênant sa progression
- o Les déjections canines doivent être ramassées (sacs fournis aux points de ravitaillement)
- o En cas d'abandon, le participant doit prévenir immédiatement un membre de l'organisation

6.2 - Protection du chien

Les participants sont responsables du bien être de leur chien, qui est prioritaire. En cas de signe de fatigue ou de détresse, le participant doit arrêter immédiatement

Des bénévoles seront présents sur le parcours.

Il est interdit de forcer un chien à courir s'il montre des signes de refus ou d'épuisement.

Des points d'eau sont disponibles

6.3 - Gestion des comportements

L'AVSA reconnaît que les chiens communiquent de différentes manières.

- Le grognement, l'aboiement et autres vocalisations font partie du langage naturel du chien et ne constituent pas un motif d'exclusion automatique
- Un chien qui grogne exprime un inconfort ou une limite, ce qui est sain et normal

- Les participants sont invités à respecter les signaux d'apaisement de leur chien et des autres chiens
- En cas de tension entre chiens, les participants doivent créer de la distance et prévenir un bénévole
- Seuls les comportements dangereux avérés (tentatives de morsure répétées, attaques) pourront entraîner une exclusion après évaluation par l'équipe organisatrice

Info : *Des bénévoles formés au comportement canin circuleront sur le site pour vous conseiller et désamorcer d'éventuelles situations tendues.*

6.4 - Météo et conditions climatiques

En cas de forte chaleur (>25°C), l'organisation se réserve le droit :

- De décaler les horaires de départ
- De réduire la distance du parcours
- D'annuler la course dans l'intérêt des chiens

En cas d'orage ou de conditions météorologiques dangereuses, la course sera annulée.

Article 7 - Déroulement de la course

7.1 - Accueil et retrait des dossards

Les participants doivent se présenter 30 minutes avant le départ pour :

- Retirer leur brassard et ticket de tombola
- Présenter le carnet de vaccination du chien
- Présenter le certificat médical
- Vérifier l'équipement (harnais, muselière si nécessaire)
- Effectuer un dernier briefing de sécurité

7.2 - Départs

- 9h00 : Départ première vague (course adultes)/
- 9H30 deuxième vague
- 11h : Départ course enfants

Organisation spécifique : Les chiens réactifs/sensibles pourront partir décalé selon ce qui convient le mieux à chaque chien. Merci de vous signaler à l'accueil.

7.3 - Chronométrage

Un chronométrage indicatif sera effectué. Cette course est avant tout ludique et non compétitive.

L'objectif est de passer un bon moment avec son chien, pas de battre des records !

Article 8 - Assurances et responsabilités

8.1 - Assurance de l'organisateur

L'AVSA a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'organisation de l'événement.

8.2 - Responsabilité du participant

Chaque participant est personnellement responsable :

- De sa propre sécurité et de celle de son chien
- De la gestion du comportement de son chien (y compris port de la muselière si nécessaire)
- Des dommages causés par son chien à des tiers, aux autres participants ou à leurs chiens
- Des frais vétérinaires en cas de blessure de son chien

Il est fortement recommandé de vérifier que votre assurance responsabilité civile couvre la pratique du canicross.

8.3 - Décharge de responsabilité

En s'inscrivant, le participant reconnaît :

- Participer à cette course de son plein gré
- Être conscient des risques inhérents à la pratique du canicross
- Que son chien est apte à pratiquer cette activité
- Avoir pris connaissance des besoins spécifiques de son chien (réactivité, sensibilité)
- Dégager l'AVSA de toute responsabilité en cas d'accident, sauf faute caractérisée de l'organisation

Article 9 - Interdictions

Il est strictement interdit :

- De maltraiter, frapper ou user de violence sur son chien
- D'utiliser des outils coercitifs (colliers étrangleurs, colliers électriques, etc.)
- De laisser son chien sans surveillance avant ou après la course
- De participer sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants
- D'utiliser un vélo, trottinette, ou tout autre moyen de locomotion non autorisé
- De nourrir les chiens des autres participants sans autorisation
- De dégrader le site naturel (déchets, destruction de végétation, etc.)

Article 10 - Droit à l'image

En participant à l'événement, les participants autorisent l'AVSA à utiliser les photos et vidéos prises durant la manifestation pour :

- La communication de l'association (site web, réseaux sociaux, presse)
- La promotion des futures éditions

Toute personne souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image doit en informer l'organisation par écrit à avsa.contact@gmail.com.

Article 11 - Annulation ou modification

L'AVSA se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'événement en cas de :

- Conditions météorologiques dangereuses
- Force majeure (interdiction préfectorale, catastrophe naturelle, etc.)
- Problème de sécurité majeur

En cas d'annulation :

Les participants seront prévenus par email dans les meilleurs délais

Une date de report sera proposée si possible

En l'absence de date de report, les inscriptions seront intégralement remboursées

Article 12 - Acceptation du règlement

L'inscription à la course Canicross 2026 implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout participant ne respectant pas ce règlement pourra être :

- Invité à quitter l'événement sans remboursement en cas de manquement grave
- Interdit de participation aux futures éditions en cas de récidive

**L'équipe de l'AVSA vous souhaite une excellente course !
Tous les chiens sont les bienvenus, quel que soit leur passé ou leur comportement.**

Rendez-vous le 24 mai 2026 au Lac de l'Arena

CONTACT ORGANISATION

Association Varoise de Secours aux Animaux (AVSA)

Mail : avsa.contact@gmail.com

Tel 07 82 99 41 05